

II. FORMATION, EXAMEN, DIPLÔMES

ANNEXES DE L'ARRETE DU 27 AVRIL 2007 portant création du certificat de spécialisation « roller » associé au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport publié au J.O.R.F. du 15/5/2007 p. 9035

ANNEXE I

Les spécialités du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport auxquelles est rattaché le certificat de spécialisation « roller » sont :

- la spécialité « activités physiques pour tous » créée par l'arrêté du 24 février 2003 portant création de la spécialité « activités physiques pour tous » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

ANNEXE II**Référentiel professionnel**

Les différents éléments descriptifs du référentiel professionnel pour la création d'un certificat de spécialisation « roller », sont précisés dans les arrêtés portant création des différentes spécialités du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport délivré par le ministère de la jeunesse et des sports définies à l'annexe I et sont complétés par les éléments suivants :

Descriptif du métier :

L'appellation est « animateur des activités de roller ».

Fiche descriptive d'activités complémentaires :

La ou le titulaire du certificat de spécialisation « roller » :

- organise de manière autonome des prestations d'animation (découverte, initiation, démonstration, promotion) dans les disciplines du roller ;
- conduit des cycles d'apprentissage du roller en garantissant aux pratiquants les conditions optimales de sécurité ;
- accompagne les groupes dans les randonnées en patin sur la voie publique en garantissant la sécurité des pratiquants et des tiers ;
- participe à la gestion et à la maintenance de l'équipement et du matériel spécifiques aux activités du roller.

Il est amené à exercer :

- dans des milieux variés :

* équipements sportifs protégés (skate park, gymnase, piste, voie verte...)

* espaces publics (routes, descentes,...)

- auprès de différents publics (petite enfance à senior, scolaire ou extra-scolaire)

ANNEXE III**Référentiel de certification****UC 1 : EC DE CONDUIRE UN CYCLE D'APPRENTISSAGE A PATINER SUR ROULETTES****OI. 1.1 EC de mobiliser les connaissances professionnelles** relatives au patinage

OI. 1.1.1 EC d'adapter la séance au niveau technique du public concerné

OI. 1.1.2 EC de choisir les équipements de protection individuels

OI. 1.1.3 EC de respecter les réglementations en vigueur

OI.1.2 EC de mettre en œuvre des situations pédagogiques permettant d'apprendre à patiner en sécurité

OI. 1.2.1 EC de mettre en place des situations d'apprentissage

OI. 1.2.2 EC de proposer des étapes de progression

OI. 1.2.3 EC d'évaluer les niveaux de pratique

UC 2 : EC DE CONDUIRE UNE INITIATION AUX DISCIPLINES SPORTIVES DU ROLLER**OI. 2.1 EC de mobiliser les connaissances professionnelles spécifiques aux disciplines du roller**

OI. 2.1.1 EC de définir chaque discipline du roller et ses spécificités

OI. 2.1.2 EC de garantir une bonne utilisation des aires d'évolution, du matériel et des équipements

OI. 2.1.3 EC de prendre en compte les règlements sportifs spécifiques

OI 2.2 EC de réaliser un projet d'animation dans chaque discipline

OI. 2.2.1 EC de mettre en place une situation d'initiation

OI. 2.2.2 EC d'expliciter les principes techniques de chaque discipline

OI. 2.2.3 EC de mettre en place une situation de démonstration (exhibition, rencontre, course, run, etc.)

UC 3 : EC DE CONDUIRE UN CYCLE DE DECOUVERTE ET D'APPRENTISSAGE DE LA RANDONNEE A ROLLER**OI. 3.1 EC de mobiliser les connaissances professionnelles spécifiques à la randonnée**

OI. 3.1.1 EC de choisir le matériel spécifique de la randonnée

OI. 3.1.2 EC de maîtriser les techniques spécifiques de la randonnée

OI. 3.1.3 EC de démontrer la connaissance de la réglementation liée aux différents types de déplacements

OI. 3.2 EC de préparer une randonnée

OI. 3.2.1 EC d'identifier les caractéristiques d'un tracé de randonnée à partir d'une carte

OI. 3.2.2 EC de matérialiser un parcours à partir d'une carte et d'un repérage (exemple "road book")

OI. 3.2.3 EC d'adapter la randonnée aux impondérables (météo, niveaux des pratiquants, ...)

OI 3.3 EC d'accompagner la pratique de la randonnée en toute sécurité

OI. 3.3.1 EC de maîtriser les déplacements d'un groupe

OI. 3.3.2 EC de mettre en place les différents postes d'accompagnateurs

OI. 3.3.3 EC de faire face aux situations d'urgence

ANNEXE IV

Les exigences préalables à l'entrée en formation du candidat sont les suivantes :

Etre capable de maîtriser les éléments techniques de base du patinage sur roulettes.

Cette exigence préalable est organisée conformément à l'épreuve permettant d'obtenir le niveau « roue rouge » de l'Ecole de roller français.

Les candidats titulaires du niveau « roue rouge » de l'Ecole de roller français sont dispensés des tests de l'exigence préalable.

ANNEXE V

Les titulaires du brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien (BAPAAT), support technique « roller » ou du brevet d'initiateur fédéral de la Fédération française de roller skating (FFRS) sont dispensés de la certification de l'UC 1 du CS roller.

Les titulaires du brevet d'encadrant fédéral 1er échelon « randonnée » de la FFRS sont dispensés de la certification de l'UC 3 du CS roller.